



CFE-CGC Orange
12 rue Saint Amand - 75015 Paris
Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57
presse@cfecgc-orange.org

ADEAS 
www.adeas.org

Communiqué du 21 octobre 2014

La CFE-CGC et l'ADEAS demandent au Ministère de l'Économie de rétablir les dispositions des lois de privatisation, discrètement abrogées par ordonnance le 24 août 2014

Suite à notre premier courrier du 1^{er} octobre dernier, la CFE-CGC Orange et l'ADEAS écrivent au Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique pour lui demander de rétablir les dispositions de loi prévoyant explicitement une offre réservée aux personnels (ORP) lors d'une cession par l'Etat d'une partie du capital des anciennes entreprises publiques.

La cession de 1,9% du capital d'Orange par Bpifrance annoncée début octobre a en effet mis en lumière l'abrogation en catimini, par ordonnance et en pléines vacances, de toutes les dispositions de la loi du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations.

Une drôle de manière de lutter « contre la finance sans visage », et de renforcer l'actionnariat des salariés, comme le Président de la République en a à plusieurs reprises annoncé l'intention !

Vous trouverez en PJ le fac similé du courrier en pdf

Contacts :

- Patrice SEURIN, Délégué Syndical Central de la CFE-CGC Orange - patrice.seurin@orange.com
- Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC Orange - sebastien.crozier@orange.com
(06 86 27 32 72)
- Patrice Brunet, Président de l'ADEAS www.adeas.org - patrice1.brunet@orange.com
(06 89 30 40 23)

Vous pouvez

- *retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC Orange :*
<http://www.cfecgc-orange.org/communiques-de-presse/>
- *vous abonner à nos communiqués :* <http://bit.ly/RecevoirNosCDP>
- *nous suivre sur Twitter :* https://twitter.com/CFECGCOrange_RP